



SwissLife

*Fondation collective  
pour la prévoyance  
professionnelle Swiss Life  
Fondation de  
financement pour  
la prévoyance  
professionnelle Swiss Life*

Rapport de gestion 2018

# Sommaire

## **Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life**

- 3 Rapport annuel de la gérance
- 5 Informations sur le marché
- 7 Evolution des marchés financiers

## **Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life**

- 11 Bilan
- 13 Compte d'exploitation
- 16 Annexe aux comptes annuels 2018
- 16 I Bases et organisation
- 18 II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
- 18 III Mode de réalisation du but
- 19 IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
- 19 V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture
- 25 VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements
- 30 VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
- 32 VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
- 32 IX Autres informations relatives à la situation financière
- 34 X Evénements survenus après la clôture du bilan
- 35 Rapport de l'organe de révision

## **Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life**

- 37 Bilan
- 39 Compte d'exploitation
- 41 Annexe aux comptes annuels 2018
- 41 I Bases et organisation
- 42 II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
- 42 III Mode de réalisation du but
- 43 IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
- 43 V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture
- 44 VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements
- 45 VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
- 45 VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
- 46 IX Autres informations relatives à la situation financière
- 46 X Evénements survenus après la clôture du bilan
- 47 Rapport de l'organe de révision
- 49 Mentions obligatoires

# *Rapport annuel de la gérance*

## **Le conseil de fondation**

Cette année a été marquée par les réunions ordinaires et par la manifestation du conseil de fondation.

Ce dernier a tenu sa réunion ordinaire le 22 mai 2018, et a adopté à cette occasion le rapport de gestion et les comptes annuels pour l'exercice 2017.

En milieu d'année, Monsieur Walter Forster, membre de longue date du conseil de fondation, a indiqué qu'il devait quitter ce dernier en cours de mandat suite à la reprise de son employeur. Nous déplorons vivement son départ et le remercions pour son grand engagement en faveur de la fondation ces dernières années. Nous nous félicitons en revanche que Monsieur Alain Philipona, de Sottas SA, ait accepté de lui succéder en sa qualité de suppléant élu, et l'accueillons avec plaisir dans le cercle du conseil de fondation.

Le 16 octobre 2018, le conseil de fondation s'est réuni pour sa deuxième réunion ordinaire. Il y a approuvé l'instruction relative au SCI (système de contrôle interne), tout comme le rapport sur l'environnement de contrôle.

La manifestation annuelle du conseil de fondation a eu lieu le 28 août 2018.

Outre la présentation Impulsions «Démographie, marché du travail, prévoyance vieillesse» et la table ronde consacrée à l'«avenir du deuxième pilier», un atelier sur le thème des placements y a occupé une place centrale.

## **Le contexte légal en 2018**

Suite au rejet de la réforme de la prévoyance vieillesse (PV 2020) par le peuple et les cantons en septembre 2017, le deuxième pilier doit maintenant être réformé indépendamment du premier. A cet effet, un dialogue entre partenaires sociaux rassemblant l'Union patronale suisse, l'Union suisse des arts et métiers et Travail.Suisse a été lancé au printemps 2018. Les premiers résultats de ce dialogue sont attendus au printemps 2019. La nouvelle réforme de l'AVS (AVS 21) a été entamée suite à l'échec de la votation sur la PV 2020. La procédure de consultation sur le sujet a pris fin le 17 octobre 2018. Dans son projet mis en consultation, le Conseil fédéral prévoit entre autres un âge de référence uniformisé de 65 ans pour les hommes et les femmes.

Le besoin de remaniement reste particulièrement urgent dans la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle. Le taux de conversion doit être rapidement abaissé. Les parties impliquées doivent maintenant tout mettre en œuvre pour trouver sans tarder une solution permettant de réformer la prévoyance vieillesse.

### Le contexte économique

L'année 2018 a laissé l'impression d'un relâchement mondial de la dynamique économique. Pour la Suisse, elle a également été marquée par un nouveau renforcement du franc après la dévaluation tant attendue de 2017 suite au choc de 2015. Dans les principaux espaces monétaires, les courbes des taux se sont en outre aplaties sans qu'aucune trace d'inversement des taux ne puisse être décelée: en Allemagne, en France et en Suisse, les rendements des emprunts d'Etat à dix ans ont été inférieurs à ceux du début d'année.

### Marché des affaires

Le nombre d'affiliations à la fondation est en léger recul durant l'exercice en cours. Cela est principalement dû à deux sorties d'œuvres de prévoyance avec important portefeuille d'assurés. Toutes les affiliations restantes affichent des réserves de fluctuation de valeurs presque complètes et ont parfaitement gardé le cap dans le difficile contexte actuariel de 2018. Cette bonne nouvelle illustre l'efficacité de la fondation. C'est précisément cette complexité qui rend l'affiliation à la fondation si attrayante et intéressante pour les personnes qui souhaitent activement influencer sur les décisions de placement dans la prévoyance professionnelle. La rémunération moyenne de 1,65% (obligatoire) et 1,21% (surobligatoire) le degré de couverture moyen de 101,33% montrent que cet engagement est aussi payant. Les chiffres soulignent également que malgré la faiblesse persistante des taux d'intérêt et la rude situation sur le front des placements, il est possible d'obtenir de bons résultats de placement dans la prévoyance professionnelle.



Michael Zanetti  
Président du conseil de fondation




Ivy Klein  
Pour la gérante (Swiss Life SA)



## *Informations sur le marché*

### **Contexte économique**

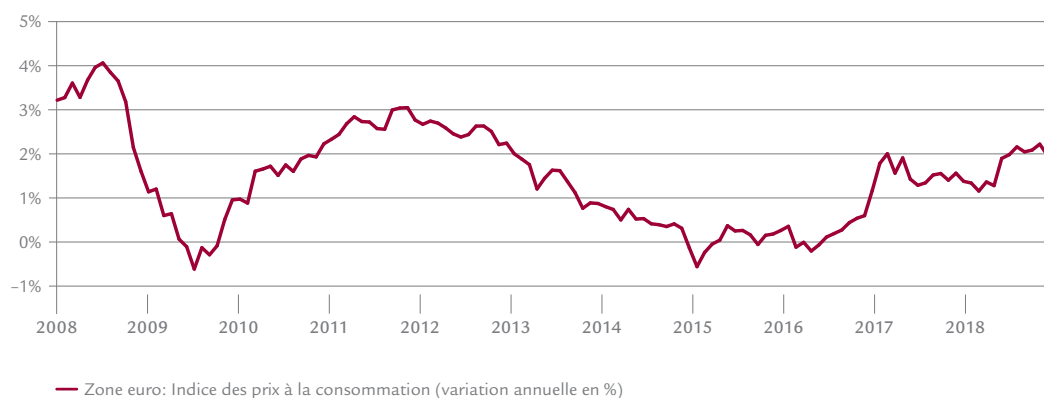
L'année 2018 a laissé l'impression d'un fléchissement mondial de la dynamique économique. La relance globale, qui s'était amorcée mi-2016, a en outre partiellement perdu de son caractère synchrone, l'économie américaine et sa croissance supérieure au potentiel se détachant en effet du reste du monde. Pour la Suisse, l'année a également été marquée par un nouveau renforcement du franc, après la dépréciation tant attendue de 2017 suite au choc de 2015. En cause: les incertitudes politiques en Europe. Le divorce opposant l'UE et la Grande-Bretagne dans le sillage du «oui» au référendum de sortie par les Britanniques en juin 2016 a ainsi donné lieu à une confrontation. Fin novembre, Theresa May a décroché un accord sur le Brexit qui lui a valu de sévères critiques de tous les partis et qui doit encore être avalisé par le parlement. Début mars, la Lega et le Mouvement 5 étoiles sont sortis vainqueurs des élections parlementaires italiennes, avec pour premières conséquences un blocage des ports italiens aux bateaux de réfugiés et le déclenchement d'une nouvelle crise migratoire par le gouvernement formé en juin. La hausse des primes de risque sur les emprunts d'Etat italiens s'est accentuée avec la crise budgétaire entre Rome et Bruxelles. C'est aux prochaines élections européennes, mais également à la France, qui menaçait de sombrer dans les protestations, que l'on a dû le compromis du 19 décembre.

Certains problèmes des années précédentes ont été résolus. Parmi eux, la formation d'une nouvelle grande coalition en Allemagne, mais aussi et surtout le surprenant apaisement de la bataille nucléaire entre les deux Corées. Le risque de déflation qui pesait sur le cycle depuis 2008 a lui aussi été soudainement balayé. Les marchés sont toutefois passés d'un extrême à l'autre en se mettant à craindre le fantôme de l'inflation. Les importantes corrections qui s'en sont suivies lors du «lundi gris» de début février ont donné le coup d'envoi d'une année boursière mouvementée. Avec la dégringolade des prix du pétrole d'octobre à la fin de l'année, l'inflation s'est volatilisée, y compris en Allemagne. L'escalade du conflit commercial entre Washington à Pékin a contribué à la volatilité des bourses. Bien que les Etats-Unis aient déclenché ce dernier, leur conjoncture est restée excellente. Après les allègements fiscaux décrétés fin 2017, la baisse du prix du pétrole est venue soutenir les ménages et les entreprises au second semestre. Le mois de décembre a sonné l'arrêt des hostilités avec la Chine, mais a également vu la cessation des activités gouvernementales, conséquence directe des élections de mi-mandat en novembre. Depuis ces dernières, les démocrates sont majoritaires à la chambre des représentants et les républicains ont conforté leur domination au sénat. La Réserve fédérale américaine réagit aux mesures de relance fiscale par un durcissement de sa politique monétaire. Malgré les avertissements du président Donald Trump, elle a relevé son taux directeur en décembre pour la quatrième fois en 2018, le faisant passer de 2,25 à 2,5%. Il s'agissait de la neuvième hausse depuis fin 2015. La «Fed» réduit son bilan depuis octobre 2017. La Banque centrale européenne (BCE) a elle aussi normalisé sa politique. Début

2018, elle a commencé à réduire ses rachats mensuels de titres. En octobre, elle a annoncé ne plus acheter de nouveaux titres à compter de 2019. Cela n'a toutefois pas fait réagir les taux. La Banque nationale suisse (BNS) a donc maintenu ses taux négatifs. La répression financière se poursuit, notamment en Europe.

Focus: inflation dans la zone euro

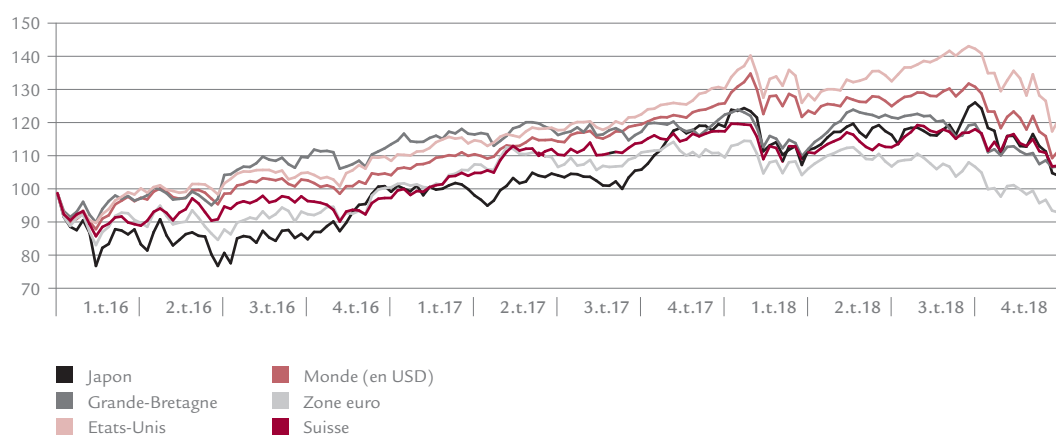
---



## Evolution des marchés financiers

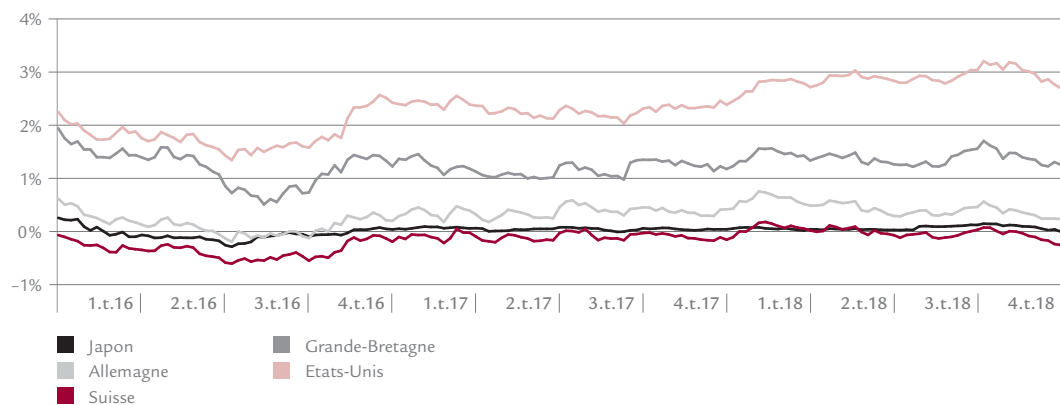
### Actions

Pire année boursière depuis la crise financière de 2008, 2018 a été fortement marquée par le retour de la volatilité et ne devrait pas être regrettée par les investisseurs. A part au Brésil, tous les grands indices d'actions ont essuyé de lourdes pertes. Début février, les bourses ont corrigé par peur d'un choc inflationniste. Le 22 août, la hausse américaine a battu tous les records pour s'imposer comme la plus longue de l'histoire économique du pays. Le moral s'est toutefois assombri quand le FMI a revu à la baisse ses prévisions de croissance à l'automne. Sur de nombreuses places d'échanges, décembre a enregistré des pertes à deux chiffres, devenant l'un des pires mois de l'histoire.



## Taux d'intérêt

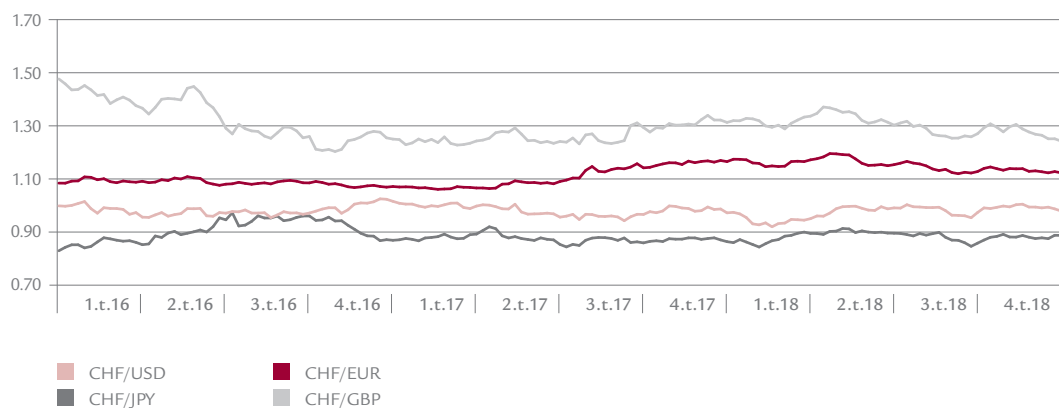
Après la hausse liée aux craintes inflationnistes de début 2018, les rendements ont chuté suite au conflit commercial et à la dégradation des indicateurs conjoncturels. Aux Etats-Unis, ils ont certes grimpé au-delà des 3,1% jusqu'en mai, pour la première fois depuis 2011, mais dès la fin du premier semestre, le mouvement a commencé à s'inverser et s'est accentué par la suite. Au quatrième trimestre, les rendements sur les bons du trésor américains à dix ans ont cédé près de 40 points de base. Dans les principaux espaces monétaires, les courbes des taux se sont raplaties et les écarts de crédit (spreads), élargis. Un inversement des taux se fait toutefois toujours attendre. En Allemagne, en France et en Suisse, les rendements des emprunts d'Etat à dix ans sont plus bas qu'il y a un an.





## Devises

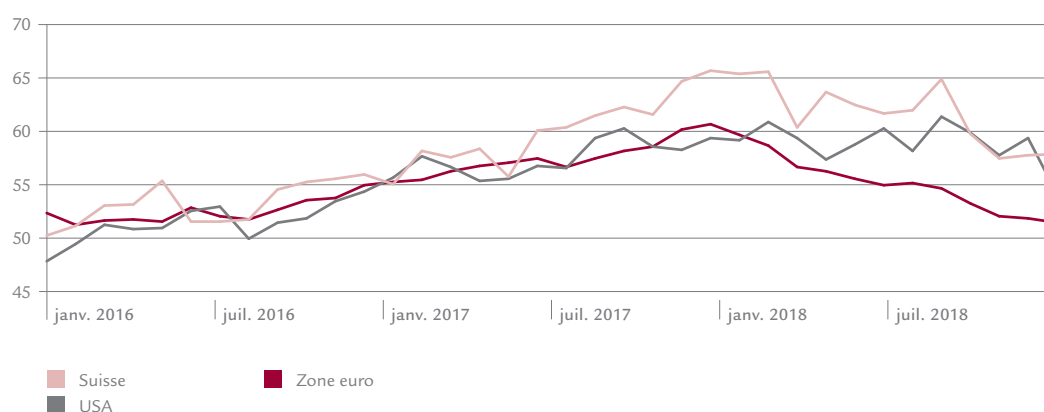
Si l'euro souffrait déjà avant les décisions politiques de mars en Italie et en Allemagne, la formation du gouvernement italien en juin l'a véritablement malmené. Au second semestre, il a été chahuté par les bouleversements à Paris, la crise budgétaire entre Rome et Bruxelles, et par la mollesse de l'évolution des prix en décembre. En novembre, la menace d'un Brexit dur a durement pesé sur la livre britannique. Le «shutdown» a lui mis un terme à l'appréciation du dollar américain à la fin de l'année. En 2018, le franc a rattrapé presque tous les retards qu'il avait pris sur l'euro en 2017. Corrigé des échanges, il s'est dévalué de 4,1% en 2017, avant de s'apprécier de nouveau de 3,5% en 2018.



## Perspectives

De nombreux grands chantiers politiques de 2018 restent en suspens. L'accord sur le Brexit doit passer devant le parlement britannique en janvier 2019, et le « cessez-le-feu » de 90 jours arrêté début décembre dans le conflit commercial opposant les Etats-Unis à la Chine se poursuit jusque fin février. Pour le président français Emmanuel Macron, les élections européennes de mai constitueront un test pour son programme politique. Aucune crise n'est néanmoins en vue sur le plan économique. Après le ralentissement de 2018, nous tablons sur une stabilisation de la dynamique économique mondiale. A partir de mai 2019, les Etats-Unis devraient pouvoir fêter la plus longue expansion de leur histoire, et nous attendons une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 2,3% en 2019 et de 1,5% en 2020. La conjoncture américaine fléchit donc ainsi lentement vers sa croissance potentielle, sans toutefois mettre le cap sur une récession. Une normalisation prudente de la politique monétaire est ici essentielle. En décembre, la banque centrale américaine a laissé entrevoir deux plutôt que trois nouvelles hausses de 25 points de base pour 2019. Les pressions visant à contrecarrer une surchauffe de la conjoncture se sont atténuées, car l'inflation est tombée à 1,7% suite à la baisse de 40% des prix du pétrole depuis octobre 2018. Pour 2019 et 2020, nos prévisions d'inflation sont de 1,7% et 2,2% aux Etats-Unis, et de 1,4% et 1,6% dans la zone euro. On peut donc se demander si la Banque centrale européenne (BCE) procédera à d'autres hausses de taux en 2019. La Suisse entame sa cinquième (et sans doute pas dernière) année de taux négatifs. Les foyers de crise européens ont démontré la rapidité avec laquelle le franc pouvait s'apprécier. La répression financière se poursuit, notamment en Europe.

Indices des directeurs d'achat pour l'industrie manufacturière



# Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life Bilan

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
<b>ACTIF</b>			
Liquidités		87 197 345	139 825 610
Autres créances		170 176	2 422 466
Créances envers les sociétés de l'employeur		6 356 276	8 249 662
Prêts à des sociétés d'employeur (placement alternatifs)		270 480	306 480
<b>TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS</b>		<b>93 994 277</b>	<b>150 804 219</b>
Titres	VI.1	753 259 033	870 954 865
<b>TOTAL TITRES</b>		<b>753 259 033</b>	<b>870 954 865</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>		<b>847 253 310</b>	<b>1 021 759 084</b>
Compte de régularisation – actif		8 186 930	8 138 394
<b>TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – ACTIF</b>		<b>8 186 930</b>	<b>8 138 394</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>855 440 239</b>	<b>1 029 897 477</b>

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
<b>PASSIF</b>			
Prestations de libre passage et rentes		13 966 365	15 706 908
Autres engagements		1 285 139	1 356 109
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>		<b>15 251 503</b>	<b>17 063 016</b>
Compte de régularisation – passif	VII.1	901 742	846 056
<b>TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF</b>		<b>901 742</b>	<b>846 056</b>
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	V.8	12 763 245	16 754 368
Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation	V.8	–	–
<b>TOTAL RÉSERVE DE COTISATION DE L'EMPLOYEUR</b>		<b>12 763 245</b>	<b>16 754 368</b>
Provisions non techniques		51 686	51 686
<b>TOTAL PROVISIONS NON TECHNIQUES</b>		<b>51 686</b>	<b>51 686</b>
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	V.2	534 914 711	648 538 647
Réserves de taux de conversion des œuvres de prévoyance	VII.2	3 342 399	9 716 652
Fonds de renchérissement	VII.3	132 791 929	132 728 116
Provisions pour cas particuliers (au niveau de la fondation)		2 235 198	2 235 198
Provisions pour découvert (au niveau de la fondation)	VII.4	7 647 541	7 647 541
<b>TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES</b>		<b>680 931 778</b>	<b>800 866 154</b>
Réserves de fluctuation de valeurs des œuvres de prévoyance		61 148 755	71 262 569
Réserve de fluctuation de valeurs du fond de renchérissement		13 404 791	16 591 015
Réserve de fluctuation de valeurs de la fondation		404 114	1 372 311
<b>TOTAL RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b>	VI.2	<b>74 957 659</b>	<b>89 225 895</b>
Capital de la fondation		96 558	96 951
Fonds libres des œuvres de prévoyance	V.8	70 486 068	104 993 350
Découvert des œuvres de prévoyance	V.9	–	–
<b>TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES, DÉCOUVERT</b>		<b>70 582 625</b>	<b>105 090 301</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES</b>		<b>–</b>	<b>–</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>855 440 239</b>	<b>1 029 897 477</b>

# Compte d'exploitation

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2018	2017
<b>COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>			
Cotisations Salariés		22 043 003	24 067 753
Cotisations Employeur		28 636 606	32 753 441
Cotisations Employeur aux fonds libres		7 090 634	3 388 066
Retrait des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations		-744 646	-2 039 160
<b>TOTAL COTISATIONS</b>		<b>57 025 597</b>	<b>58 170 099</b>
Versements uniques et rachats		5 681 457	3 451 909
Versement de la réserve mathématique Rentes de Swiss Life		54 175	-
Versement de la réserve pour sinistres des invalides		194 593	29 877
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	V.8	948 977	2 549 350
Versements aux réserves de taux de conversion		27 873	121 962
Subsides Fonds de garantie		116 526	150 586
<b>TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES 1</b>		<b>64 049 197</b>	<b>64 473 783</b>
<b>PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>			
Versements de libre passage	V.2	32 882 292	38 385 228
Remboursements des versements anticipés EPL / divorce	V.2	577 527	1 138 256
<b>TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE 2</b>		<b>33 459 819</b>	<b>39 523 484</b>
<b>TOTAL ENTRÉES DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE 3 (1+2)</b>		<b>97 509 016</b>	<b>103 997 267</b>
<b>PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>			
Rentes de vieillesse		-21 127 566	-21 077 854
Rentes de survivants		-3 019 128	-2 903 809
Rentes d'invalidité		-2 497 582	-3 081 248
Prestations en capital à la retraite		-16 715 092	-12 826 911
Prestations en capital en cas de décès de bénéficiaires de rentes de vieillesse		-1 928 335	-2 095 908
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-520 335	-591 678
<b>TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES 4</b>		<b>-45 808 038</b>	<b>-42 577 407</b>
<b>PRESTATIONS EXTRA-RÉGLEMENTAIRES 5</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PRESTATIONS DE SORTIE</b>			
Prestations de libre passage en cas de sortie	V.2	-66 723 079	-42 158 198
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats		-100 533 302	-30 017 903
Versements anticipés EPL / divorce	V.2	-4 398 250	-3 096 302
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sorties collective		-29 361 043	-15 080 973
<b>TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE 6</b>		<b>-201 015 674</b>	<b>-90 353 376</b>
<b>TOTAL SORTIES DE FOND POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS 7 (4+5+6)</b>		<b>-246 823 712</b>	<b>-132 930 782</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2018	2017
<b>DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES</b>			
<b>ET RÉSERVES DE COTISATIONS</b>			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs		203 230 157	104 160 923
Constitution de capitaux de prévoyance d'actifs		-82 519 838	-98 596 201
Dissolution de la réserve de taux de conversion		7 218 890	2 241 311
Constitution de la réserve de taux de conversion		-844 637	-1 053 242
Constitution du fonds de renchérissement	VII.3	-63 813	-3 271 636
Rémunération du capital épargne	V.2	-7 549 738	-11 089 910
Dissolution de réserves de cotisation de l'employeur	V.8	4 961 670	2 759 662
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur (sans intérêts)		-948 977	-2 549 350
<b>TOTAL DISSOLUTION / CONSTITUTION DE CAPITAUX 8</b>		<b>123 483 713</b>	<b>-7 398 444</b>
<b>PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE</b>			
Prestations d'assurance		30 628 118	31 780 898
Part aux bénéfices d'assurance en faveur des œuvres de prévoyance		936 075	1 156 979
<b>TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE 9</b>		<b>31 564 193</b>	<b>32 937 877</b>
<b>CHARGES D'ASSURANCE</b>			
Prime de risque		-8 903 211	-10 053 732
Prime pour frais de gestion		-1 337 109	-2 397 074
Versements uniques à l'assurance		-14 756 233	-15 808 468
Utilisation des subsides du Fonds de garantie pour le compte de cotisation		-116 526	-150 586
Cotisations au Fonds de garantie		-249 292	-284 988
<b>TOTAL CHARGES D'ASSURANCE 10</b>		<b>-25 362 371</b>	<b>-28 694 848</b>
<b>RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE 11 (3+7+8+9+10)</b>	VII.5	<b>-19 629 161</b>	<b>-32 088 930</b>
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
<b>PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET DES PRÊTS</b>			
Produits de la fortune des liquidités et du compte courant		118 611	49 249
Intérêts sur les créances du compte courant envers des sociétés de l'employeur		13 252	4 777
<b>PRODUITS DES TITRES</b>			
Produits des titres		3 899 857	4 941 987
Résultat rdes titres réalisé		-3 399 951	11 740 949
Résultat des titres latent		-24 238 443	44 677 337
<b>TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE 12</b>		<b>-23 606 674</b>	<b>61 414 300</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2018	2017
<b>CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS</b>			
Charges d'intérêts pour autres engagements		-211 714	-137 103
Charges d'intérêts pour engagements envers des banques et des assurances		-225 358	-143 281
Charges d'intérêts de la réserve de cotisation de l'employeur		-21 570	-62 372
<b>TOTAL CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS</b> 13		<b>-458 641</b>	<b>-342 756</b>
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS</b> 14	VI.1	<b>-4 800 944</b>	<b>-5 225 715</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b> 15 (12+13+14)		<b>-28 866 259</b>	<b>55 845 829</b>
<b>CONSTITUTION / DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES</b>			
Dissolution de provisions non techniques		-	-
Constitution de provisions non techniques		-	-
<b>TOTAL CONSTITUTION / DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES</b> 16		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>			
Produits de prestations de service fournies		56 880	49 755
Autres produits		-	-
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b> 17		<b>56 880</b>	<b>49 755</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>			
Frais pour la gestion générale		-336 977	-239 872
<b>TOTAL FRAIS DE GESTION</b> 19	VII.6	<b>-336 977</b>	<b>-239 872</b>
<b>RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES / PRODUITS</b> 20 (16+17+19)		<b>-280 097</b>	<b>-190 117</b>
<b>EXCÉDENT DE PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b> 21 (11+15+20)		<b>-48 775 517</b>	<b>23 566 782</b>
<b>DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b>			
Dissolution de réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	19 874 885	5 789 245
Constitution des réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	-5 606 650	-8 225 248
<b>TOTAL DISSOLUTION / CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b> 22		<b>14 268 235</b>	<b>-2 436 003</b>
<b>EXCÉDENT DE PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE FONDS LIBRES / DE DÉCOUVERT</b> 23 (21+22)		<b>-34 507 282</b>	<b>21 130 779</b>
<b>DISSOLUTION / CONSTITUTION DE FONDS LIBRES / DE DÉCOUVERT</b>			
Dissolution de fonds libres	V.9	49 371 652	21 277 618
Constitution de fonds libres (sans intérêts)	V.9	-14 864 369	-42 408 396
Réduction de découvert		-	-
Augmentation de découvert		-	-
<b>TOTAL DISSOLUTION / CONSTITUTION DE FONDS LIBRES / DE DÉCOUVERT</b> 24		<b>34 507 282</b>	<b>-21 130 778</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES</b> 25 (23+24)		<b>-</b>	<b>-1</b>

# Annexe aux comptes annuels 2018

## I Bases et organisation

### I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance enregistrée au sens des art. 80 ss CC. Conformément au règlement et aux plans de prévoyance, elle protège les personnes assurées et leurs survivants des conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

Dans le cadre de fondations collectives qui se complètent et se présentent sous la dénomination commune de Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, la fondation gère la prévoyance professionnelle pour les entreprises affiliées au moyen d'un plan d'assurance de base qui prévoit les prestations minimales prescrites par la LPP ainsi que des prestations surobligatoires.

### I.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est enregistrée au sens des dispositions de la LPP (n° de registre: ZH 1441).

### I.3 Acte de fondation et règlements

Cette fondation a été créée par l'Union de Banques Suisses sous la dénomination «Fondation collective LPP de l'UBS», puis a été renommée «Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life» au 1<sup>er</sup> novembre 1998. L'acte de fondation actuel date du 27 avril 2005 et il est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les règlements applicables aux œuvres de prévoyance affiliées sont établis sur une base individuelle.

Règlement de la fondation	Valable à compter du:
Acte de fondation	19.07.2016
Règlement d'organisation	01.01.2018
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs au conseil de fondation	12.10.2016
Règlement régissant l'élection des représentants des salariés au conseil de fondation	12.10.2016
Règlement régissant la définition de provisions et de réserves au niveau de la fondation	01.01.2018
Règlement régissant la définition de provisions et de réserves au niveau de l'oeuvre de prévoyance	01.01.2018
Conditions supplémentaires relatives à l'adaptation des rentes LPP à l'évolution des prix	01.01.2007
Règlement de placements	01.07.2018
<b>Règlements de prévoyance</b>	<b>Valable à compter du:</b>
Dispositions de base	01.01.2017
Dispositions relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.01.2014
Dispositions relatives à la participation aux excédents	01.01.2013
Dispositions concernant la liquidation partielle	01.01.2010
Règlement d'organisation pour la commission de gestion	Début du contrat
Règlement relatif aux frais de Swiss Life	01.01.2016
Règlement relatif aux frais de placement et de gestion	01.01.2018



#### **I.4 Organe de gestion, droit de signature**

Conformément à la LPP, la composition du conseil de fondation est paritaire et réalisée au niveau de l'œuvre de prévoyance. Les entreprises assurées s'acquittent des dispositions légales en s'affiliant. Le conseil de fondation est exclusivement composé de représentants des entreprises affiliées.

##### **Membres du conseil de fondation**

Représentants des salariés

Michael Zanetti, président, CSD Holding SA, Köniz

Ruth Leiser, Bamert SA, Uster

Walter Forster, DAS Protection juridique SA, Etoy (jusqu'au 30 juin 2018)

Alain Philipona, Sottas SA, Bulle (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018)

Représentants des employeurs

Marc Hunziker, vice-président, Ineltro SA, Regensdorf

Oliver de Capitani, Wache SA, Zurich

Regula Elvira Ruckstuhl, Lonstroff SA, Aarau

Durée du mandat

du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2021

##### **Droit de signature**

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

##### **Gérante**

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Ivy Klein

##### **Siège de la fondation**

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

#### **I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance**

##### **Experts en prévoyance professionnelle**

Libera SA, Zurich

##### **Organe de révision**

Ernst & Young SA, Zurich

##### **Autorité de surveillance**

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

### I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2018, 67 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 74 l'année précédente), 7 contrats ayant été dissous au cours de l'exercice de référence.

## II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2018	2017
<b>ETAT DES ACTIFS AU 01.01.</b>	<b>6359</b>	<b>6566</b>
Augmentation	1 629	1 396
Diminution	-2 390	-1 603
<b>ETAT DES ACTIFS AU 31.12.</b>	<b>5 598</b>	<b>6 359</b>
<b>ETAT DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE ET DE SURVIVANTS AU 01.01.</b>	<b>1675</b>	<b>1689</b>
Augmentation	56	43
Diminution	-73	-57
<b>ETAT DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE ET DE SURVIVANTS AU 31.12.</b>	<b>1 658</b>	<b>1 675</b>
<b>ETAT COURANT DES INVALIDES AU 01.01.</b>	<b>118</b>	<b>119</b>
Augmentation		65
Diminution	-23	-66
<b>ETAT COURANT DES INVALIDES AU 31.12.</b>	<b>95</b>	<b>118</b>

## III Mode de réalisation du but

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation conclut un contrat d'assurance vie collective auprès de Swiss Life SA pour chacune des œuvres de prévoyance qui lui est affiliée.

Dans tous les cas, les contrats d'assurance vie collective conclus par la fondation auprès de Swiss Life SA sont des assurances de risque selon la LPP, pour lesquelles les prestations de vieillesse et de libre passage sont déterminées selon le principe de la primauté des cotisations.

## *IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence*

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les chiffres effectifs avec centimes servent de base bien que ces derniers ne figurent pas dans le rapport de gestion.

### **Généralités**

Les actifs et les passifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle. Les actions de Swiss Life Holding détenues par les œuvres de prévoyance sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2018, qui est de 378,60 francs (contre 345,00 francs au 31 décembre 2017).

### **Monnaies étrangères**

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

### **Titres**

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

### **Réserves de fluctuation de valeurs**

La valeur cible des réserves de fluctuation de valeurs est déterminée pour chaque œuvre de prévoyance sur la base de sa stratégie de placement.

## *V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture*

### **V.1 Nature de la couverture des risques**

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement couverts par Swiss Life SA.

## V.2 Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne

en CHF

	2018	2017
<b>ETAT DE L'AVOIR D'ÉPARGNE AU 01.01.</b>	<b>648 538 648</b>	<b>642 172 950</b>
Bonifications de vieillesse	41 835 889	46 455 941
Versements uniques et rachats de l'employés	5 722 469	3 435 120
Versements de libre passage	32 882 292	38 385 228
Remboursements des versements anticipés EPL	439 527	936 596
Remboursements des versements anticipés divorce	138 000	201 660
Constitution de l'avoir de vieillesse à partir des fonds libres	1 555 837	9 181 656
Rémunération du capital épargne	7 549 738	11 089 910
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>90 123 752</b>	<b>109 686 111</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-66 709 916	-42 141 410
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats	-100 533 302	-30 761 263
Versement à la réserve mathématique Rentes à Swiss Life	-15 021 326	-14 195 350
Prestations en capital à la retraite	-16 715 092	-12 826 911
Prestations en capital en cas de décès	-369 802	-299 178
Versements anticipés EPL	-3 597 177	-2 480 405
Versements anticipés divorce	-801 074	-615 896
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-203 747 688</b>	<b>-103 320 414</b>
<b>ETAT DE L'AVOIR D'ÉPARGNE AU 31.12.</b>	<b>534 914 711</b>	<b>648 538 648</b>

EPL = encouragement à la propriété du logement

## V.3 Evolution de la réserve mathématique

La réserve mathématique des assurances conclues par la fondation auprès de Swiss Life SA sur la base des contrats d'assurance vie collective ne figure pas dans le bilan de la fondation.

en mio. CHF

	2018	2017
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE ET DE SURVIVANTS AU 31.12.</b>	<b>331,0</b>	<b>323,2</b>
Augmentations	12,2	26,1
Diminutions	-8,1	-18,3
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE ET DE SURVIVANTS AU 31.12.</b>	<b>335,2</b>	<b>331,0</b>
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 01.01.</b>	<b>37,3</b>	<b>37,8</b>
Augmentations	1,1	3,2
Diminutions	-6,0	-3,8
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 31.12.</b>	<b>32,4</b>	<b>37,3</b>
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 01.01.</b>	<b>368,3</b>	<b>361,0</b>
Augmentations	13,3	29,3
Diminutions	-14,0	-22,1
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 31.12.</b>	<b>367,5</b>	<b>368,3</b>

#### V.4 Evolution de l'avoir de vieillesse LPP

En CHF

	2018	2017
Avoirs de vieillesse LPP au 31.12.	304 138 206	371 016 684

#### V.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

L'expert a contrôlé la fondation pour la dernière fois le 10 juillet 2014 (vérification au sens de l'art. 52<sup>e</sup> al. 2 LPP).

Cette vérification a permis de contrôler si:

- les dispositions réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- l'institution de prévoyance offre à tout moment la garantie qu'elle peut remplir ses engagements;
- des contrats d'assurance vie adéquats ont été conclus entre l'institution de prévoyance et Swiss Life SA pour tous les contrats d'affiliation des employeurs affiliés afin de couvrir les prestations réglementaires pour les risques décès et invalidité.

#### V.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA tel qu'il a été approuvé par la FINMA est appliqué à tout le portefeuille. Des taux d'intérêt techniques compris entre 2,5 et 3,5% s'appliquent aux différentes générations de tarifs. Les avoirs de vieillesse obligatoires ont été rémunérés, en 2018, au taux d'intérêt minimal LPP de 1,00% (année précédente: 1,00%), et les avoirs de vieillesse surobligatoires, à un taux individuel spécifique à chaque œuvre de prévoyance.

## V.7 Degré de couverture

Le degré de couverture traduit le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire, compte tenu des réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation. Le degré de couverture est calculé individuellement pour chaque œuvre de prévoyance et communiqué à la commission de prévoyance concernée.

Nombre d'œuvres de prévoyance

	2018	2017
Degré de couverture inférieur à 80 %	-	-
Degré de couverture compris entre 80 % et 84 %	-	-
Degré de couverture compris entre 88 % et 89 %	-	-
Degré de couverture compris entre 90 % et 94 %	-	-
Degré de couverture compris entre 95 % et 99 %	-	-
Degré de couverture compris entre 100 % et 110 %	3	-
Degré de couverture compris entre 111 % et 120 %	19	17
Degré de couverture compris entre 121 % et 130 %	30	28
Degré de couverture supérieur à 130 %	15	29
<b>TOTAL NOMBRE D'ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>	<b>67</b>	<b>74</b>

Degré de couverture au 31.12.2018

en CHF

Niveau de la fondation

31.12.2018

### VALEURS COMPTABLES

Actifs inscrits au bilan au 31.12		<b>855 440 239</b>
- Actifs provenant du contrat d'assurance avec Swiss Life SA	367 529 051	
- Prestations non encore versées	-13 966 365	
- Autres engagements	-1 285 139	
- Engagements Swiss Life	-	
- Compte de régularisation – passif	-901 742	
- Réserves de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation œuvres de prévoyance	-12 763 245	
- Provisions non techniques	-51 686	
- Fonds libres des œuvres de prévoyance	-70 486 068	
- Réserves de fluctuation de valeurs des œuvres de prévoyance	-61 148 755	<b>206 926 052</b>
<b>TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE</b>		<b>1 062 366 292</b>
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	534 914 711	
- Passif provenant du contrat d'assurance avec Swiss Life SA	367 529 051	
- Réserves de taux de conversion des œuvres de prévoyance	3 342 399	
- Provision Fonds de renchérissement	132 791 929	
- Provision pour cas particuliers	2 235 198	
- Provision pour découvert	7 647 541	
<b>TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE</b>		<b>1 048 460 829</b>
<b>DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.</b>		<b>101,33%</b>

## V.8 Evolution des réserves de cotisations de l'employeur (RCE)

en CHF

	2018	2017
Réserves de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	16 754 368	16 902 308
Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	-	-
<b>ETAT DES RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.</b>	<b>16 754 368</b>	<b>16 902 308</b>
Cotisation de l'employeur au profit de la RCE	948 977	2 549 350
Charge d'intérêts de la réserve de cotisations de l'employeur	21 570	62 372
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>970 546</b>	<b>2 611 722</b>
Diminution due au paiement de cotisations	-4 217 023	-2 039 160
Diminution due à la dissolution de contrats	-744 646	-720 501
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-4 961 670</b>	<b>-2 759 662</b>
Réserves de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	12 763 245	16 754 368
Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	-	-
<b>ETAT DES RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.</b>	<b>12 763 245</b>	<b>16 754 368</b>

La rémunération des réserves de cotisations de l'employeur a lieu individuellement pour chaque oeuvre de prévoyance. Le niveau du taux d'intérêt est axé sur la rémunération de l'avoire de vieillesse.

## V.9 Evolution des fonds libres

en CHF

	2018	2017
<b>ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.</b>	<b>104 993 350</b>	<b>83 862 547</b>
Augmentation due à la dissolution de la RCE	-	-
Augmentation due à la dissolution de la RFV	6 866 108	5 725 666
Augmentation due à la dissolution de la RTC	93 929	-
Augmentation des cotisations de l'employeur	7 090 634	3 388 066
Rémunération des fonds libres	-	24
Augmentation due à la constitution de fonds libres issus de la prestation d'assurance	62 896	110 909
Affectation aux fonds libres	750 802	33 183 755
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>14 864 369</b>	<b>42 408 420</b>
Diminution due à la constitution d'avoirs de vieillesse à partir des fonds libres	-1 555 837	-9 181 656
Diminution pour le compte de paiement des cotisations	-67 268	-3 422 998
Diminution due à la dissolution de contrats	-16 384 611	-8 172 087
Diminution pour augmentation de prestations	-86 719	-460 496
Diminution au profit de la RFV	-1 309 488	-28 192
Diminution au profit de la RTC	-794 940	-3 895
Dissolution de fonds libres Perte	-29 172 788	-8 294
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-49 371 650</b>	<b>-21 277 618</b>
<b>ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.</b>	<b>70 486 070</b>	<b>104 993 350</b>

RCE = Réserve de contributions de l'employeur; RTC = Réserve du taux de conversion; RFV = Réserve de fluctuation de valeurs

## V.10 Résultat 2018, excédent lié aux risques et aux frais

Swiss Life SA tient une comptabilité d'exploitation séparée pour les assurances relevant du domaine de la prévoyance professionnelle. Le compte d'exploitation des activités d'assurance collective repose sur les comptes statutaires des activités suisses, établis conformément au Code des obligations suisse (CO). Il constitue la base de calcul du taux de distribution minimal de 90% (quote-part minimum) et sert à déterminer l'attribution des parts d'excédent. Au moins 90% des produits doivent être utilisés en faveur des contrats. Ces produits sont utilisés pour financer tous les frais liés aux prestations d'assurance, les frais de gestion occasionnés et les coûts de constitution de réserves forfaitaires (p. ex. les réserves de fluctuation). Le montant restant est alloué au fonds d'excédents. Les parts d'excédent accumulées dans le fonds d'excédents de Swiss Life SA sont attribuées directement aux œuvres de prévoyance chaque année. La somme totale ainsi octroyée ne doit pas dépasser les deux tiers du fonds d'excédents par an.

La part d'excédent se calcule sur la base des réserves mathématiques de Swiss Life SA, des cotisations de risque ainsi que des cotisations de frais de l'œuvre de prévoyance pour l'exercice en cours. Elle est due au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante (jour de référence).

La part d'excédent attribuable est communiquée chaque année aux œuvres de prévoyance et utilisée selon les modalités mentionnées ci-après. L'œuvre de prévoyance peut disposer de la part d'excédent ainsi que d'un rendement positif des placements dans la mesure où elle respecte le but de la fondation et où ces fonds ne sont pas requis pour s'acquitter des obligations suivantes, impérativement dans l'ordre suivant:

- rémunération des avoires de vieillesse;
- comblement d'une lacune suite à un découvert;
- constitution de provisions techniques pour le rachat de la lacune de financement résultant de la conversion de tout ou partie de l'avoire de vieillesse en une rente de vieillesse suite à des différences de taux de conversion entre le règlement de prévoyance et les tarifs d'assurance vie collective de Swiss Life;
- constitution de réserves de fluctuation liées à l'évaluation des placements.



## *VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements*

### **VI.1 Données relatives aux placements dans le bilan de la fondation**

#### **Gestion de la fortune des œuvres de prévoyance**

La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life a confié la gestion de fortune exclusivement à des personnes et institutions qui satisfont entièrement aux exigences stipulées à l'art 48f OPP 2.

#### **Placements des œuvres de prévoyance**

La fondation gère les placements des œuvres de prévoyance de manière séparée. Elle a conclu des accords contractuels avec des banques suisses et des fondations de placement renommées, pour la gestion de la fortune. Les placements effectués pour le compte de chaque caisse de prévoyance sont conformes aux directives de placement de la fondation, plus restrictives que les prescriptions de l'OPP 2. Si leur situation financière le permet, les œuvres de prévoyance peuvent exploiter de plus vastes possibilités de placement.

Le résultat net des placements regroupe les produits des placements de la fondation ainsi que des différentes œuvres de prévoyance. Les œuvres de prévoyance ont été individuellement informées du résultat de leurs placements.

#### **Mise en œuvre de la stratégie de placement**

Pour la mise en œuvre de la stratégie de placement, les variantes disponibles aux œuvres de prévoyance sont les suivantes:

##### Variante «Standard»

L'œuvre de prévoyance opte pour un groupe de placement mixte.

Durant l'exercice 2018, 52 œuvres de prévoyance ont investi dans cette stratégie.

##### Variante «Individuel avec rééquilibrage»

L'œuvre de prévoyance choisit des placements collectifs parmi l'univers de placement de la fondation. Au moins une fois par mois, le dépôt est ajusté de façon à se conformer de nouveau à la stratégie de placement définie.

Durant l'exercice 2018, deux œuvres de prévoyance ont investi dans cette stratégie.

##### Variante «Individuel avec mandat»

La définition et la mise en œuvre concrètes sont réglementées dans une convention séparée conclue entre la fondation, l'œuvre de prévoyance et le gestionnaire de fortune, tout comme les coûts de la stratégie de placement individuelle. Les gestionnaires de fortune disponibles sont les suivants:

- Swiss Life Asset Management
- UBS
- Credit Suisse

Durant l'exercice 2018, dix œuvres de prévoyance ont investi dans cette stratégie.

**Placements de la fondation**

Les capitaux de la fondation, qui sont pour l'essentiel ceux du fonds pour la compensation du renchérissement, sont gérés par le conseil de fondation selon les mêmes principes que ceux appliqués aux œuvres de prévoyance.

**Evaluation des titres à la date de clôture du bilan**

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

**Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2**

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement selon les articles 53 et 54 OPP 2 ainsi que selon l'art. 55 OPP 2 pour les limites globales, mais aussi les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

**Opérations sur instruments dérivés, securities lending**

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des placements dérivés directs ou indirects par le biais d'instruments de placement collectif. En 2018, aucun placement direct n'a été effectué dans des instruments dérivés, pas plus qu'il n'a été recouru au securities lending.

**Recours à des possibilités étendues (art. 50 al. 4 OPP 2) avec preuve concluante du respect de la sécurité et de la répartition des risques (art. 50 al. 1 à 3 OPP 2)**

Dans le cadre d'un prêt à la société de l'employeur, des possibilités étendues ont été exploitées par une œuvre de prévoyance sur la base du règlement relatif aux placements. Le prêt est exclusivement financé par des fonds libres de l'œuvre de prévoyance. La rémunération a lieu à un taux au moins égal à celui du marché. Un amortissement annuel régulier est également effectué. La commission de gestion de l'œuvre de prévoyance ainsi que le conseil de fondation de la fondation collective concluent que les exigences de l'art. 50 OPP 2 al. 1 à 3 (sécurité et répartition des risques) sont remplies à tout moment.

**Respect des limites par débiteur selon l'art. 54 OPP 2**

La part importante de liquidités est apparue provisoirement en fin d'année suite à des dissolutions de contrats

Catégorie de placement	en CHF	en %	en CHF
	31.12.2018	Actuel	31.12.2017
<b>ACTIONS SWISS LIFE 1</b>	<b>422 518</b>	<b>0,06%</b>	<b>385 020</b>
<b>FONDATION DE PLACEMENT SWISS LIFE</b>			
Obligations SL suisses en CHF	6 058 382	1,01%	6 244 840
Obligations SL étrangères en CHF PM	9 328 228	1,56%	12 068 925
Obligations SL étrangères en CHF	1 676 159	0,28%	1 731 739
Obligations SL étrangères en CHF PM	12 216 383	2,04%	15 097 100
Obligations SL Global (couvertes en CHF)	1 810 762	0,30%	1 878 768
Obligations SL Global PM (couvertes en CHF)	12 523	0,00%	12 856
Obligations SL Global Etats+ (couvertes en CHF)	647 680	0,11%	652 905
Obligations SL Global Etats+ PM (couvertes en CHF)	24 178 295	4,04%	21 585 720
Obligations SL Global Entreprises (couvertes en CHF)	363 570	0,06%	384 120
Obligations SL Global Entreprises PM (couvertes en CHF)	37 709 280	6,30%	54 221 706
Obligations SL Marchés émergents Entreprises (couvertes en CHF)	47 395	0,01%	49 600
Obligations SL Marchés émergents Entreprises PM (couvertes en CHF)	859 410	0,14%	-
Obligations SL Global Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	7 380 963	1,23%	7 511 515
Obligations SL Marchés émergents Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	48 290	0,01%	49 370
Obligations SL Global Entreprises Short Term PM (couvertes en CHF)	122 565 489	20,48%	127 621 651
Actions SL Suisse	3 762 197	0,63%	4 812 122
Actions Swiss Life Suisse Large Caps indexées	378 120	0,06%	-
Actions Swiss Life Suisse Large Caps indexées PM	7 680 560	1,28%	-
Actions SL Suisse Small & Mid Caps	81 250	0,01%	-
Actions SL Suisse Small & Mid Caps PM	3 219 250	0,54%	-
Actions SL Suisse PM	25 053 063	4,19%	39 969 202
Actions SL Suisse Protect	332 640	0,06%	353 400
Actions SL Suisse Protect PM	5 239 771	0,88%	8 070 616
Actions SL Etranger	2 767 156	0,46%	3 159 048
Actions SL Etranger PM	22 653 948	3,79%	29 249 598
Actions SL Etranger Protect (couvertes en CHF)	728 543	0,12%	774 428
Actions SL Etranger Protect PM (couvertes en CHF)	6 552 846	1,10%	8 637 350
Actions SL Global Protect Flex PM (couvertes en CHF)	17 263 739	2,89%	14 773 818
Actions SL Global Protect Flex (couvertes en CHF)	52 675	0,01%	56 700
Actions SL Global Small Caps	82 360	0,01%	-
Actions SL Emerging Markets	75 810	0,01%	-
Actions SL Emerging Markets PM	265 265	0,04%	-
Immobilier SL Suisse	28 491 030	4,76%	28 794 642
Immobilier SL Suisse âge et santé	773 326	0,13%	782 897
Immeubles commerciaux SL Suisse	8 369 127	1,40%	9 375 124
Fonds immobiliers Suisse SL	63 595	0,01%	66 810
Fonds immobiliers Suisse SL PM	64 410	0,01%	67 560
SLIF Equity Switzerland S&M Cap (CHF) I-A1	-	0,00%	1 953 720
LPP Mix 15 SL	21 006 412	3,51%	20 434 935
LPP Mix 25 SL	138 581 904	23,16%	198 998 359
LPP Mix 35 SL	58 984 261	9,86%	67 312 315
LPP Mix 45 SL	20 933 935	3,50%	22 078 164
<b>TOTAL FONDATION DE PLACEMENT SWISS LIFE 2</b>	<b>598 360 001</b>	<b>79,41%</b>	<b>708 831 623</b>
<b>FONDATION DE PLACEMENT UBS POUR LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE</b>			
UBS AST 2 Global Equities (ex CH) Passive (hedged CHF) IA1	5 572 512	14,65%	6 370 546
UBS AST 2 Global Equities (ex CH) Passive I-A1	978 384	2,57%	1 174 891
UBS AST Immeubles suisses	1 371 753	3,61%	1 328 154
UBS AST Immeubles commerciaux suisses	602 294	1,58%	582 630
UBS AST 2 BVG-25 Active Plus I-A2	14 434 524	37,94%	15 652 806
UBS AST 2 BVG-40 Active Plus I-A2	15 088 862	39,66%	14 726 268
<b>TOTAL FONDATION UBS POUR L'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE D'INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE</b>			
<b>DU PROFESSIONNELLE 3</b>	<b>38 048 328</b>	<b>5,05%</b>	<b>39 835 296</b>

Catégorie de placement	en CHF	en %	en CHF
	31.12.2018	Actuel	31.12.2017
<b>FONDATION DE PLACEMENT CREDIT SUISSE</b>			
CSA Money Market CHF	1 338 630	1,43%	336 344
CSA Swiss Bonds CHF	6 514 716	6,98%	6 523 063
CSA Foreign Bonds CHF	5 305 637	5,68%	4 926 363
CSA International Bonds	3 570 643	3,82%	3 439 574
CSA Inflation Linked Bonds CHF	773 542	0,83%	782 640
CSA Mid Yield Bonds CHF	2 918 298	3,13%	2 950 545
CSA Bonds EUR	464 840	0,50%	476 650
CSA Bonds USD	216 939	0,23%	217 016
CSA Swiss Index	1 328 798	1,42%	1 475 787
CSA Fund Selection Equity Switzerland	5 583 500	5,98%	5 391 657
CSA Equity Small & Mid Cap Switzerland	350 046	0,37%	441 681
CSA Fund Selection Equity Europe	1 248 165	1,34%	1 693 255
CSA Fund Selection Equity USA	2 572 618	2,75%	2 494 718
CSA Fund Selection Equity Emerging Markets	1 118 750	1,20%	707 598
CSA Nippon Index	358 630	0,38%	809 764
CSA Real Estate Switzerland	11 610 434	12,43%	11 045 578
CSA Real Estate Switzerland Pooled Investments	1 041 107	1,11%	1 103 883
CSA Real Estate Switzerland Commercial	830 126	0,89%	793 887
CSA 2 World Index	1 643 064	1,76%	1 863 966
CSA 2 Mixta-LPP 25 S	26 511 488	28,39%	33 983 119
CSA 2 Mixta-BVG 35	9 110 613	9,76%	9 705 419
CSA 2 Mixta-LPP 45	8 974 059	9,61%	9 447 460
<b>TOTAL CREDIT SUISSE FONDATION DE PLACEMENT</b> 4	<b>93 384 644</b>	<b>12,39%</b>	<b>100 609 966</b>
<b>FUNDS SWISS LIFE</b>			
SL Flex Funds (CH) Dynamic Allocation (CHF) I	397 748	0,07%	365 817
SL REF (LUX) Commercial Properties CH, FCP-SIF	8 587 465	1,44%	8 021 283
SL REF (CH) Swiss Properties	14 058 330	2,35%	12 905 860
<b>TOTAL SWISS LIFE FUNDS</b> 5	<b>23 043 543</b>	<b>3,06%</b>	<b>21 292 960</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS COLLECTIFS</b> 6 (2+3+4+5)	<b>752 836 516</b>	<b>99,91%</b>	<b>870 569 844</b>
<b>PRÊTS À DES EMPLOYEURS (PLACEMENT ALTERNATIF)</b> 7	<b>270 480</b>	<b>0,04%</b>	<b>306 480</b>
<b>TOTAL TITRES ET PRÊTS</b> 8 (1+6+7)	<b>753 529 513</b>	<b>100,00%</b>	<b>871 261 344</b>

## Explication relative aux frais de gestion de la fortune

Indication des frais de gestion de la fortune		en CHF
<b>Placements</b>		<b>31.12.2018</b>
Total Placements aux valeurs de marché		<b>840 726 858</b>
dont:		
Placements transparents		<b>840 726 858</b>
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2		-
Taux de transparence en matière de frais		<b>100,00%</b>
<b>Frais de gestion de fortune</b>		<b>en CHF</b>
		<b>31.12.2018</b>
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés		<b>1 542 961</b>
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs		<b>3 257 983</b>
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation		<b>4 800 944</b>
En % des placements offrant la transparence des frais		<b>0,57%</b>

## VI.2 Evolution des réserves de fluctuation de valeurs

en CHF		
	2018	2017
<b>ETAT DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 01.01.</b>	<b>89 225 895</b>	86 789 892
Cotisation de l'employeur à la RFV	-	-
Augmentation due à la dissolution des FL	<b>1 309 488</b>	28 192
Augmentation due à la dissolution de la RTC	<b>4 297 163</b>	-
Affectation des réserves de fluctuation de valeurs	-	8 197 056
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>5 606 650</b>	8 225 248
Diminution due à la dissolution des contrats	<b>-5 773 691</b>	-63 579
Diminution pour augmentation de prestations	-	-
Diminution due à la constitution des FL	<b>-6 866 108</b>	-5 725 666
Diminution due à la constitution de la RTC	<b>-21 824</b>	-
Dissolution des réserves de fluctuation de valeurs à partir du résultat	<b>-7 213 262</b>	-
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-19 874 885</b>	-5 789 245
<b>ETAT DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 31.12.</b>	<b>74 957 659</b>	89 225 895

RFV = Réserve de fluctuation de valeurs; FL = Fonds libres; RTC = Réserve du taux de conversion

## RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS ACCUMULÉES

Réserves de fluctuation de valeurs accumulées en %	Nombre d'œuvres de prévoyance	
	59	100
	1	76 - 99
	2	51 - 75
	1	45 - 50

## VI.3 Exercice du droit de vote des actionnaires

D'après l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer le droit de vote pour les actions de sociétés suisses cotées qu'elles détiennent directement. La fondation détient des

actions nominatives de Swiss Life Holding SA que les preneurs d'assurance ont reçues gracieusement lorsque Swiss Life est passée du statut de société coopérative à celui de société anonyme. Les dispositions de l'ORAb s'appliquent à ces actions. Durant l'exercice de référence, les droits de vote concernés ont été exercés conformément aux propositions du conseil d'administration.

## VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### VII.1 Explications relatives au bilan

Le poste Compte de régularisation – actif régularise les rentes versées au 31 décembre 2018 pour le premier trimestre 2019.

Le poste Compte de régularisation – passif comprend les prestations dues qui n'ont pas encore été versées.

### VII.2 Evolution des réserves de taux de conversion des œuvres de prévoyance

en CHF

	2018	2017
<b>ETAT DES RÉSERVES DE TAUX DE CONVERSION AU 01.01.</b>	<b>9 716 652</b>	<b>10 904 721</b>
Cotisation de l'employeur au profit de la RTC	27 873	121 962
Augmentation due à la dissolution de la RFV	21 824	–
Augmentation due à la dissolution des FL	794 940	3 895
Augmentation due au résultat	–	927 386
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>844 637</b>	<b>1 053 242</b>
Diminution pour la résiliation du contrat	–1 270 972	–942 587
Diminution pour le rachat de rentes de vieillesse	–1 556 826	–1 298 724
Diminution au profit des FL	–93 929	–
Diminution au profit de la RFV	–4 297 163	–
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>–7 218 890</b>	<b>–2 241 311</b>
<b>ETAT DES RÉSERVES DE TAUX DE CONVERSION AU 31.12.</b>	<b>3 342 399</b>	<b>9 716 652</b>

RFV = Réserve de fluctuation de valeurs; FL = Fonds libres; RTC = Réserve du taux de conversion  
Les réserves de taux de conversion sont constituées pour compenser les pertes sur les retraites.

### VII.3 Evolution du fonds de renchérissement

en CHF

	2018	2017
<b>ETAT DU FONDS DE RENCHÉRISSEMENT AU 01.01.</b>	<b>132 728 116</b>	<b>129 456 480</b>
Augmentation due aux primes de renchérissement	63 813	76 561
Augmentation du fonds de renchérissement à partir du résultat	–	3 604 030
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>63 813</b>	<b>3 680 591</b>
Diminution due aux versements relatifs au renchérissement des rentes de risque Swiss Life	–	–
Diminution de la réserve de fluctuation de valeurs issue du résultat	–	–408 955
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>–</b>	<b>–408 955</b>
<b>ETAT DU FONDS DE RENCHÉRISSEMENT AU 31.12.</b>	<b>132 791 929</b>	<b>132 728 116</b>

## VII.4 Evolution des provisions pour découvert

en CHF

	2018	2017
<b>ETAT DE LA PROVISION POUR DÉCOUVERT AU 01.01.</b>	<b>7 647 541</b>	<b>7 647 541</b>
Augmentation de la provision pour découvert issue du résultat	-	-
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dissolution de la provision pour découvert	-	-
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ETAT DE LA PROVISION POUR DÉCOUVERT AU 31.12.</b>	<b>7 647 541</b>	<b>7 647 541</b>

## VII.5 Explications relatives au compte d'exploitation

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Constitution de capitaux de prévoyance et de réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance *et* Total Charges d'assurance.

## VII.6 Frais de gestion

La fondation n'emploie pas de personnel propre. L'ensemble des activités liées à la mise en œuvre de l'assurance et à la gestion des assurés et de la fondation sont exercées par Swiss Life SA.

Les activités de Swiss Life SA sont couvertes par la prime pour frais de gestion figurant dans le compte d'exploitation de la fondation. Cette prime couvre également les frais pour le marketing et la publicité, les frais pour les activités de courtage et d'intermédiation ainsi que les frais rémunérant l'organe de révision, l'expert en matière de prévoyance professionnelle et les autorités de surveillance. Aucune structuration selon les critères de l'art. 48a, al. 1 OPP 2 n'est donc nécessaire.

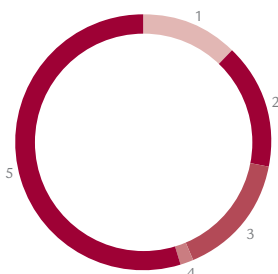
Les frais de gestion figurant dans le compte d'exploitation («Frais pour la gestion générale») correspondent aux charges incombant directement à la fondation. Il s'agit principalement de frais liés à la procédure de liquidation partielle en cours.

Chaque année, les sociétés d'assurance opérant dans le domaine de la prévoyance professionnelle doivent établir et publier un compte d'exploitation distinct des autres affaires («compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle»). Celui-ci est révisé à la fois par l'organe de révision externe (PricewaterhouseCoopers SA) et par la FINMA.

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle contient entre autres des indications sur le résultat du processus de frais. Le produit de ce dernier correspond aux primes pour frais de gestion perçues. En sont déduits les frais liés à la gestion et la distribution (courtiers et service externe) ainsi que les frais pour le marketing et la publicité.

La répartition en pourcentage des charges figurant dans le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle de Swiss Life SA par centre de frais est indiquée dans le graphique suivant:

TOTAL 100%



1	Commissions versées à des courtiers et intermédiaires.....	12,4%
2	Commissions versées au service externe.....	15,8%
3	Charges de traitement des prestations.....	15,5%
4	Frais relatifs au marketing et à la publicité .....	1,7%
5	Autres frais relatifs à l'administration générale .....	54,6%

Source: Compte d'exploitation 2018 Prévoyance professionnelle (Compte d'exploitation), disponible à l'adresse [www.swisslife.ch/fr/entreprise/telecharger/documents/entreprise.html](http://www.swisslife.ch/fr/entreprise/telecharger/documents/entreprise.html)

## VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance requiert de toutes les fondations collectives la publication des conditions contractuelles en matière de rétrocessions. La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life a réglé cet aspect comme suit au point 5, «Rémunération de la gérante», du contrat de gérance conclu avec Swiss Life SA le 14 décembre 2005:

La fondation indemnise la gérante pour les frais occasionnés en lui attribuant les frais de gestion contenus dans les cotisations de frais des contrats d'assurance collective et dans le règlement.

Les rétrocessions sont réglementées contractuellement et reviennent aux œuvres de prévoyance. Aucune rétrocession n'est plus perçue depuis l'exercice 2014.

Par courrier du 30 novembre 2018, l'autorité de surveillance compétente a pris connaissance des rapports remis pour l'exercice 2017, les a vérifiés et assortis de commentaires. Ces remarques ont en partie été mises en application dans les présents comptes annuels. Concernant la mise en œuvre des autres points, la gérance est en pourparlers avec l'autorité de surveillance.

## IX Autres informations relatives à la situation financière

### IX.1 Découvert 2018

Aucune œuvre de prévoyance n'a présenté de taux de découvert inférieur à 100% durant l'exercice 2018.



## **IX.2 Liquidation partielle de la fondation**

Par sa décision du 6 octobre 2009, le Tribunal administratif fédéral avait chargé l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) d'ouvrir une procédure de liquidation partielle formelle à l'égard de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life. La décision allait à l'encontre d'une résolution de l'Office fédéral des assurances sociales du 23 février 2006, selon laquelle les conditions d'une liquidation partielle n'étaient alors pas remplies. Le conseil de fondation a décidé d'un plan de répartition le 24 juin 2010 et l'a transmis à l'autorité de surveillance (OFAS) pour approbation.

Dans une résolution datée du 14 décembre 2012, l'OFAS a rejeté le plan de répartition présenté par la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life. Cette dernière a déposé un recours contre la résolution de l'OFAS, recours partiellement reçu par le Tribunal administratif fédéral dans le cadre d'un arrêt daté du 8 novembre 2016. Le Tribunal administratif fédéral a annulé plusieurs points importants de la résolution de l'OFAS contestée par la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life. Les défendeurs de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life ont ensuite déposé un recours contre l'arrêt du Tribunal administratif fédéral auprès du Tribunal fédéral sans toutefois obtenir gain de cause, ce dernier ayant décidé le 31 juillet 2017 de ne pas donner suite au recours.

Au vu de l'état actuel de la procédure, la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life va désormais procéder à neuf liquidations partielles avec des jours de référence distincts pour les années 2001 à 2009 incluse. Les préparatifs nécessaires à cet égard sont en cours et ont lieu en étroite collaboration avec l'experte en matière de prévoyance professionnelle mandatée, d'autres spécialistes internes et externes, ainsi qu'avec le concours de l'autorité de surveillance.

En accord avec l'autorité de surveillance, il a été décidé d'appliquer dans un premier temps la liquidation partielle au 31 décembre 2001. Le concept et le plan de répartition prévus ont fait l'objet d'un examen préalable de l'autorité de surveillance. En décembre 2018, les destinataires ont été informés de l'existence d'une liquidation partielle et de la procédure prévue pour sa mise en œuvre. Le plan de répartition a été remis à l'autorité de surveillance pour approbation formelle en février 2019.

## **IX.3 Liquidation partielle d'œuvres de prévoyance**

Au cours de l'exercice 2018, deux liquidations partielles ont eu lieu au niveau d'œuvres de prévoyance.

## *X Événements survenus après la clôture du bilan*

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Zurich, le 21 mai 2019

Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

Michael Zanetti  
Président

Ivy Klein  
Représentante de la gérante

# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Maagplatz 1  
Case postale  
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11  
Téléfax +41 58 286 30 04  
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de

**Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, Zurich**

Zurich, le 21 mai 2019

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

**Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Patrik Schaller  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Andreas Imbach  
Expert-réviseur agréé

**Annexe**

- ▶ Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

# Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life Bilan

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	31.12.2018	31.12.2017
<b>ACTIF</b>		
Liquidités	63 873	66 765
Autres créances	-	-
Prêts à des sociétés de l'employeur	-	-
<b>TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS</b>	VI.1 63 873	66 765
Titres	11 442 492	12 208 892
<b>TOTAL TITRES</b>	11 442 492	12 208 892
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>	11 506 364	12 275 657
Compte de régularisation - actif	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	11 506 364	12 275 657

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	31.12.2018	31.12.2017
<b>PASSIF</b>		
Banques et assurances	-	-
Autres engagements	-	-
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	-	-
Compte de régularisation – passif	-	-
<b>TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF</b>	-	-
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	11 464 665	11 778 333
<b>TOTAL RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR</b>	11 464 665	11 778 333
Provisions non techniques	-	-
<b>TOTAL PROVISIONS NON TECHNIQUES</b>	-	-
Provisions techniques	-	455 034
<b>TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES</b>	-	455 034
Capital de la fondation	41 700	42 290
<b>TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES, DÉCOUVERT</b>	41 700	42 290
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES</b>	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 506 364</b>	<b>12 275 657</b>

# Compte d'exploitation

## Compte d'exploitation

En CHF

	2018	2017
<b>COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>		
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	956 370	-
<b>TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>	<b>956 370</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ENTRÉES DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>	<b>956 370</b>	<b>-</b>
<b>PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>		
Report sur des institutions de prévoyance	-1 232 201	-1 004 876
<b>TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>	<b>-1 232 201</b>	<b>-1 004 876</b>
<b>TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS</b>	<b>-1 232 201</b>	<b>-1 004 876</b>
<b>DISSOLUTION / CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE COTISATIONS</b>		
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur	1 725 114	1 004 876
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur	-1 411 446	-821 812
<b>TOTAL DISSOLUTION / CONSTITUTION DE CAPITAUX</b>	<b>313 668</b>	<b>183 064</b>
<b>RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE</b>	<b>37 838</b>	<b>-821 812</b>
<b>PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET DES PRÊTS</b>		
Produits de la fortune des liquidités et du compte courant	-231	-131
Intérêts sur prêts à des sociétés de l'employeur	-	-
<b>PRODUITS DES TITRES</b>		
Produits des titres	63 390	67 396
Résultat des titres réalisé	-15 705	29 016
Résultat des titres latent	-450 005	821 731
<b>TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE</b>	<b>-402 551</b>	<b>918 012</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

		2018	2017
<b>CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS</b>			
Charges d'intérêts pour autres engagements		-	-
Engagements envers des banques et des assurances		-	-
<b>TOTAL CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS</b>		-	-
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS</b>	VI.1	<b>-90 911</b>	<b>-96 997</b>
<b>RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>		<b>-493 462</b>	<b>821 015</b>
<b>CONSTITUTION / DISSOLUTION DE PROVISIONS TECHNIQUES</b>			
Dissolution de provisions techniques		455 034	-
<b>TOTAL CONSTITUTION / DISSOLUTION DE PROVISIONS TECHNIQUES</b>		<b>455 034</b>	<b>-</b>
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES</b>			
Charges administratives		-	-
<b>TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DISSOLUTIONS DU CAPITAL DE LA FONDATION</b>		<b>591</b>	<b>797</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>



# *Annexe aux comptes annuels 2018*

## *I Bases et organisation*

### **I.1 Forme juridique et but**

La Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance non enregistrée au sens des art. 80 ss CC. Elle organise le financement de la prévoyance en faveur du personnel des entreprises qui lui sont affiliées.

Dans le cadre de fondations collectives qui se complètent et se présentent sous la dénomination commune de Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, la fondation permet aux entreprises affiliées de gérer les réserves de cotisations de l'employeur et de prendre des mesures de prévoyance plus étendues et facultatives en faveur du personnel.

### **I.2 Enregistrement LPP**

La Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance non enregistrée au sens des art. 80 ss CC.

### **I.3 Acte de fondation et règlements**

La fondation de financement a été instaurée en tant que fondation par acte authentique le 9 janvier 1987.

Les règlements applicables aux entreprises affiliées sont établis sur une base individuelle.

### **I.4 Organe de gestion, droit de signature**

La fondation est gérée par des collaboratrices et collaborateurs de Swiss Life SA qui, en règle générale, ne travaillent que pour la fondation, sur la base d'un contrat de gérance. Les locaux et les infrastructures techniques sont également mis à disposition par Swiss Life SA.

#### **Conseil de fondation**

Marc Hunziker, Ineltro SA, Regensdorf, président  
Hans de Capitani, Wache SA, Zurich  
Willy Martig, Bettmeralp Bahnen SA, Bettmeralp  
Regula Elvira Ruckstuhl, Lonstroff SA, Aarau

#### **Droit de signature**

Le président, la gérante ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

**Gérante**

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Ivy Klein

**Siège de la fondation**

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

**I.5 Organe de révision, autorité de surveillance****Organe de révision**

Ernst & Young SA, Zurich

**Autorité de surveillance**

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

**I.6 Contrats d'affiliation**

Au 31 décembre 2018, le nombre de contrats d'affiliation en vigueur reste inchangé par rapport à l'année précédente (14).

## *II Membres actifs et bénéficiaires de rentes*

La fondation de financement ne gère ni membres actifs ni bénéficiaires de rentes.

## *III Mode de réalisation du but*

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

## *IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence*

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

### **Généralités**

Les actifs et les passifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle.

### **Monnaies étrangères**

La fondation ne détient pas d'actifs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

### **Titres**

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

## *V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture*

La fondation de financement a pour unique but de constituer des réserves de cotisations de l'employeur. Aucun risque actuariel n'est couvert, et aucun degré de couverture n'est mentionné, car la fondation n'a pas d'engagements actuariels.

## VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements

### VI.1 Données relatives aux placements dans le bilan de la fondation

#### Gestion de la fortune des œuvres de prévoyance

La Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life a confié la gestion de fortune exclusivement à des personnes et institutions qui satisfont entièrement aux exigences stipulées à l'art 48f OPP 2.

#### Placements des œuvres de prévoyance

La fondation gère les placements des œuvres de prévoyance de manière séparée. Elle a conclu un accord contractuel avec la Fondation de placement Swiss Life pour la gestion de sa fortune. Les placements effectués pour le compte de chaque œuvre de prévoyance sont conformes aux directives de placement de la fondation, plus restrictives que les prescriptions de l'OPP 2.

#### Placements de la fondation

Les capitaux de la fondation sont gérés par le conseil de fondation selon les mêmes principes que ceux appliqués aux œuvres de prévoyance.

#### Evaluation des titres à la date de clôture du bilan

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

#### Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

#### Opérations sur les instruments financiers dérivés

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des placements dérivés directs ou indirects par le biais d'instruments de placement collectifs.

#### Etat des titres

Catégorie de placement	en CHF		en %
	31.12.2018	Actuel	31.12.2017
<b>PLACEMENTS COLLECTIFS</b>			
<b>FONDATION DE PLACEMENT SWISS LIFE</b>			
LPP-Mix 15	744 766	6,51%	-
LPP-Mix 25	4 549 517	39,76%	4 882 620
LPP-Mix 35	4 666 171	40,78%	5 688 595
LPP-Mix 45	1 482 037	12,95%	1 637 677
<b>TOTAL FONDATION DE PLACEMENT SWISS LIFE</b>	<b>11 442 492</b>	<b>100,00%</b>	<b>12 208 892</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS COLLECTIFS</b>	<b>11 442 492</b>	<b>100,00%</b>	<b>12 208 892</b>
<b>TOTAL TITRES</b>	<b>11 442 492</b>	<b>100,00%</b>	<b>12 208 892</b>

## Explication relative aux frais de gestion de fortune

Placements	en CHF
	31.12.2018
Total Placements aux valeurs de marché	11 506 364
dont:	
Placements transparents	11 506 364
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2	–
Taux de transparence en matière de frais	100,00%
Frais de gestion de fortune	en CHF
	31.12.2018
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	27 521
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs	63 390
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	90 911
En % des placements offrant la transparence des frais	0,79%

## VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Aucun autre poste du bilan et du compte d'exploitation ne nécessite d'explications.

## VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

### Autorité de surveillance compétente

Par courrier du 27 octobre 2017, l'autorité de surveillance compétente a pris connaissance des rapports remis, les a vérifiés et assortis de commentaires. Ces remarques ont en partie été mises en application dans les présents comptes annuels. Concernant la mise en œuvre des autres points, la gérance est en pourparlers avec l'autorité de surveillance.

## *IX Autres informations relatives à la situation financière*

Aucune autre information n'est disponible sur la situation financière.

## *X Evénements survenus après la clôture du bilan*

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Zurich, le 21 mai 2019

Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life.

Marc Hunziker  
Président

Ivy Klein  
Représentante de la gérante

# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Maagplatz 1  
Case postale  
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11  
Téléfax +41 58 286 30 04  
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de

**Fondation financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, Zurich**

Zurich, le 21 mai 2019

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et à l'acte de fondation (le cas échéant: ainsi qu'aux règlements), incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.



### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al. 1, LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême
- ▶ si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales et statutaires ainsi que réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Patrik Schaller  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Andreas Imbach  
Expert-réviseur agréé

### **Annexe**

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



## *Mentions obligatoires*

Le rapport de gestion de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life et de la Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

### **Editeur**

Swiss Life SA, Zurich

### **Production**

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2019

*Swiss Life*  
*General-Guisan-Quai 40*  
*Case postale 2831*  
*CH-8022 Zurich*

*Tél. +41 43 284 33 11*  
*[www.swisslife.com](http://www.swisslife.com)*